



DECLARATION DE PERTE OU DE VOL

La personne soussignée

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse (rue et n°) : N° postal : Localité :

informe l'office cantonal des véhicules (OCV) de la perte/vol des pièces suivantes établies à son nom :

<input type="checkbox"/> Permis de conduire (bleu)	<input type="checkbox"/> Permis de conduire pour cyclomoteurs (jaune)
<input type="checkbox"/> Permis de conduire au format carte de crédit (rose)	
<input type="checkbox"/> Permis d'élève-conducteur de la catégorie	
<input type="checkbox"/> Permis de circulation Plaques GE Véhicule (marque et type) :	
<input type="checkbox"/> Plaque moto/cyclomoteur GE	
<input type="checkbox"/> Plaque auto/camion/car/remorque etc. GE <input type="checkbox"/> AVANT <input type="checkbox"/> ARRIERE	

Elle s'engage à les restituer à l'OCV au cas où elles seraient retrouvées (art. 143/150 OAC).

Elle demande le remplacement de ces pièces.

Signature personnelle du détenteur* :

Date : (Pour les sociétés : timbre et signature/s des personnes autorisée/s :

Nom et Prénom : 1^{ère} signature :

Nom et Prénom : 2^{ème} signature :

* **Déclaration du mandataire** (non valable pour les personnes morales)

Agissant au nom et pour le compte de la personne susmentionnée, le mandataire soussigné, Nom/ Prénom :

déclare avoir été dûment autorisé à demander le remplacement des pièces perdues/volées.

Date : Signature (+ pour garages et sociétés timbre) :

↑
Pièces à présenter : voir au verso

PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA DECLARATION

PERTE OU VOL D'UN PERMIS DE CONDUIRE OU D'ELEVE CONDUCTEUR

- Pièce d'identité officielle, comportant photo et signature, du **titulaire** des pièces perdues/volées;
 - 1 photo **couleur** récente au format passeport (minimum 35 x 45 mm), de face nu-tête, sauf pour les titulaires d'un permis de conduire au format carte de crédit;
 - Pour le titulaire d'un permis de conduire bleu ou jaune : formulaire « Demande d'échange du permis de conduire bleu contre un permis de conduire au format carte de crédit », dûment complété;
 - En cas d'opération par voie postale : la preuve du paiement de **45 fr.** (40 fr. pour le permis d'élève conducteur) sur notre compte bancaire BCGE IBAN CH14 0078 8000 U330 9020 9 (mention **obligatoire** « "Duplicata permis de conduire »).
- Si ce montant n'a pas été versé lors du dépôt de la demande, elle ne sera pas traitée.**

PERTE OU VOL D'UN PERMIS DE CIRCULATION

- Pièce d'identité officielle, avec photo et signature, du **titulaire** des pièces perdues/volées (pour les sociétés : extrait RC).

PERTE OU VOL DE PLAQUE(S) DE CONTROLE

- Pièce d'identité officielle, avec photo et signature, du **titulaire** des pièces perdues/volées (pour les sociétés : extrait RC);
- L'éventuelle plaque restante;
- Le permis de circulation;
- Une attestation d'assurance responsabilité-civile, sans indication du numéro de plaque;
- S'il s'agit de plaques interchangeables :
 - les deux permis de circulation,
 - deux attestations d'assurance responsabilité-civile.

N.B. L'autorité peut en tout temps exiger une **pièce d'identité officielle** pour vérifier l'identité du **mandataire**.